

suivant le Certificat du Sieur Curé
 de la date du quatorze de Ce mois et
 de fiancée faite le jour précédent
 sousigné par le vicario de cette paroisse ay
 veu aujourd'hui de cette Eglise leur mutuel
 consentement de mariage et leur ay donné la
 Bénédiction nuptiale avec les autres cérémonies
 prescrites pour la Sainte Eglise en présence et
 du consentement de Jean Pierre père de l'epoux
 Charpentier de Genestely Elève le marié de cette
 paroisse de Jean le Croq père de l'epouse maçon
 de la paroisse de Saint Julien et de Jean le Croq
 frère de l'epouse maçon de la paroisse de Saint
 Sauveur de Montvilliers lesquels ont tous signé
 avec l'epoux et l'epouse qui ont signé par leur
 marque ayant déclaré ne s'avois écrire

(La marque de mariage
 avec fiancée & Croq)

(La marque de
 Charles Pierre)

RECUPITE

Jean Gely

Jean Lecroq

Jean Lecroq

Le vicar vicario de Bréauté